

Exposé de Monsieur HEMON – Adjoint au Maire de Lyon- Délégué aux Personnes âgées- vendredi 6 février 2009

Depuis avril 2008, je suis Adjoint en charge des Personnes Agées ; Nous menons une réflexion sur les établissements que possède la Ville.

Pour les Résidences, il y a des travaux à faire, car les bâtiments ont entre 35 et 40 ans et, surtout, ils ne sont pas aux normes. Ils nous reviennent relativement cher. De plus, l'évolution démographique demande une réflexion : les gens vivent de plus en plus longtemps chez eux en bonne santé, ou avec quelques difficultés que l'on peut compenser avec des aides diverses. 97% des personnes de plus de 60 ans vivent chez elles et 3% en hébergement.

En entrant dans une résidence pour Personnes Agées de la Ville, les résidents, autonomes, y trouvent un logement, se sentent en sécurité et bénéficient d'animations. Il n'y a pas, actuellement, de file d'attente. à condition de ne pas choisir sa résidence. Sinon, il peut y avoir un temps d'attente.

Si on est contraint ' **d'entrer dans un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)**, aujourd'hui la file d'attente est de 130 personnes.

Pour la Ville de Lyon. une carte mentionne les résidences pour Personnes Agées, EHPAD, - Etablissements Municipaux, Privés à but ou non lucratifs,

Les résidences pour Personnes Agées sont à 80% le résultat de l'offre de la Ville, qui en compte 23 sur un total de 26, + 4 EHPAD de la Ville sur 46.

Pour les EHPAD de la Ville, le tarif est actuellement de 50 €. (Environ 100 € pour les EHPAD privés)°

Comme partout en France, il y a une **grosse demande d'EHPAD**. Mais la décision de créer un EHPAD obéit à des règlements très compliqués : il faut l'accord de l'Etat, du Conseil Général ; il faut que le projet rentre dans le Schéma gérontologique. aussi est-il difficile d'en ouvrir plus de 1 par an.

Actuellement, on a 2 deux solutions auxquelles je travaille :

- soit transformer une résidence pour Personnes Agées en EHPAD ; après étude, ce serait dans le 3è arrondissement ; en remplacement de la RPA rue constant
- soit faire des logements sociaux dans les normes actuelles pour des couples, des familles. Doubler la capacité de l'EHPAD Marius Bertrand sur le plateau de la Croix Rousse

Sur le 6è arrondissement, **Bugeaud**, petite résidence, se trouve dans une situation compliquée parce qu'elle a 40 ans.

Deux possibilités :

- soit en faire des logements sociaux.
- soit après accord avec la SALMAS, en faire un CHRS (centre d'hébergement pour personnes en difficultés sociales) ; l'avantage serait qu'il n'y aurait pas beaucoup de travaux à faire.

Que vont devenir les 17 personnes qui y résident encore ? Je les ai rencontrées. On étudie la situation de chacune avec l'intéressée et sa famille, on voit les relogements possibles – avec la garantie que cela ne leur coûtera rien (le déménagement sera pris en compte, ainsi que toutes les formalités administratives de changements d'adresse, etc.)

On étudie le délai d'attente pour que la Personne Agées puisse aller dans la nouvelle résidence de son choix – dans les résidences de la Ville, ces personnes sont prioritaires. Et on a constaté, par exemple, qu'une Personne Agée pourrait aller dans une résidence proche de l'adresse de sa fille – résidence dont toutes deux ignoraient l'existence....

Pour Bugeaud, le problème humain se résout parce qu'on prend le temps. Le souci est que très probablement le bâtiment va être détruit, le restaurant disparaîtra – c'est dommage parce que c'était un lieu d'animation pour les résidents et gens du quartier.

La résidence **Boileau** ne relève plus de la législation médico-sociale ; elle redevient du logement social. En conséquence : les Personnes Agées peuvent réintégrer les étages supérieurs ; cela entraîne moins de personnel, moins d'encadrement, avec des loyers divisés par 2. Surtout, on garde le restaurant, la salle – cela devient ce que j'appelle des *Maisons de Seniors*, où des associations peuvent venir, où des travailleurs sociaux peuvent tenir des permanences pour Personnes Agées, où on peut faire toute une série d'animations.

Transformer 5 Résidences, cela permet de récupérer 40 « forfaits-soins », pour être autorisé à ouvrir un EHPAD. Et donc on peut doubler la capacité d'un EHPAD déjà existant sans avoir à demander d'autorisation – par exemple celui de la Croix Rousse, en faisant des travaux.

Pour les Personnes Agées, **s'il n'y a pas de restauration à l'intérieur de la Résidence**, c'est un gros problème – même pour celles assez mobiles pour pouvoir se rendre ailleurs.

Certaines Personnes Agées de Véricel vont au restaurant de Bugeaud ; sa disparition les inquiète beaucoup. Une réponse peut être le portage à domicile, mais on reste seul devant son plateau ; il n'y a pas de rencontres, de lien social.

Mais rien n'interdirait aux intéressées, soit par elles-mêmes, soit avec l'aide d'une association, **d'organiser un repas commun** une fois par semaine ; ce serait le moment **d'imaginer de nouvelles possibilités de rencontres**. La convivialité ne se rencontre pas uniquement lors des repas ; il y a des lieux pour des animations. Et je souhaite que les associations du quartier y viennent davantage.

D'autre part, par exemple à la Croix Rousse, sur *les pentes*, des Personnes Agées ont du mal à se déplacer. On a pensé **à demander à de petits restaurants du quartier de prévoir des repas spéciaux pour Personnes Agées** 1 fois par semaine, par exemple, ou plus souvent, avec des menus et des prix étudiés. Dans le 6^e arrondissement, on trouve quelques restaurants très accessibles et peu chers.

A tous les changements, il faut trouver des réponses adaptées ; cela peut être l'occasion, aussi, de ne pas tout attendre de la Ville, mais de se prendre en charge pour expérimenter, quitte à ce que la Ville apporte son soutien.

Rue Germain, l'établissement ne rentre pas dans la catégorie des résidences. Le cas devrait être traité, par exemple, avec l'Armée du Salut.

Dans la **Résidence Thiers**, comme dans plusieurs résidences de la Ville, au-dessus du 6^e étage, on n'a plus de Personnes Agées, la législation l'interdisant – ce qui nous a fait expérimenter une nouvelle formule : **loger des étudiants** dans les étages supérieurs.

Initialement, beaucoup de résistance : *les étudiants, cela fait du bruit, cela rentre à n'importe quelle heure, etc....* Finalement, tout se passe très bien et on se plaint de ne pas les voir assez !

On pense à passer des conventions avec les Ecoles d'infirmières ou de travailleurs sociaux, à travers le Crous ; très souvent ces élèves ont à effectuer des projets – la Ville passerait des conventions : on loge des étudiants pour l'année s'ils ont un projet qui correspond aux attentes des résidents – cela peut être un projet d'animation sociale, d'éducation sanitaire, d'équilibre alimentaire, etc.... On a des jeunes qui travaillent sur des animations dans des EHPAD, par exemple. réaliser un spectacle...

Pour l'aménagement intérieur des logements sociaux, adaptés aux Personnes Agées en **réhabilitation**, la Ville n'a qu'un pouvoir incitatif ; on demande aux bailleurs sociaux de permettre des **bourses d'échanges** : que des Personnes Agées puissent avoir un logement adapté, plus petit que l'ancien, dans le même pâté d'immeubles ; qu'il y ait assez de place pour pouvoir recevoir de la famille... mais ce logement pourrait être plus cher ; pour changer, il faut que la Personne Agée y trouve un intérêt. Ce n'est pas évident. On ne doit pas obliger au changement....

Mais la question majeure semble être celle de la possibilité de l'entrée en maison médicalisée à un prix accessible par rapport aux ressources de l'intéressé.

L'EHPAD est une formule très chère (besoins en personnel, etc.) et les plus petits ont des prix de revient plus élevés (poids des charges obligatoires). Une formule serait, peut-être, celle de **petites unités de vie**, genre anciennes pensions de famille : par exemple. en Belgique, on a des **gardes de nuit pour plusieurs personnes** – A Roanne, une même garde s'occupe de plusieurs Personnes Agées...ce qui suppose une organisation, une confiance de l'intéressée, des familles.

On essaie également d'encadrer et aider **l'accueil familial** : une ou plusieurs Personnes Agées qui vivent dans une famille. Mais cela a besoin d'être contrôlé.

Les cadeaux de fin d'année – on veut le faire pour des gens qui en ont vraiment besoin, en particulier des PA très isolées. Dans les Résidences, on a pensé qu'il fallait peut-être mieux faire un cadeau collectif, qui serve à l'ensemble plutôt qu'un cadeau individuel, pas toujours adapté. Toutes les personnes qui bénéficient du portage de repas à domicile ont un cadeau. Il est important d'avoir un geste de solidarité en leur faveur. On peut aussi faire un don aux associations qui organisent de l'animation dans les résidences, qu'elles utiliseront comme elles le voudront.